



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/28  
28 octobre 2002



FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Trente-huitième réunion  
Rome, 20-22 novembre 2002

**PROPOSITIONS DE PROJET : COLOMBIE**

Le présent document présente les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projet suivantes :

Mousse

- Plan d'élimination des CFC dans le secteur des mousses PNUD

Réfrigération

- Projet parapluie élaboré en vue d'éliminer le réfrigérant CFC-12 par la conversion au HFC-134a et de remplacer l'agent de soufflage CFC-11 par du HCFC-141b dans la fabrication de systèmes de réfrigération commerciale dans 17 entreprises en Colombie Banque mondiale



## DESCRIPTION DU PROJET

### Données sectorielles générales

#### **CFC (Annexe A Groupe I) Profil de consommation et d'élimination**

**Conformément à la Décision 35/37, la Colombie a choisi l'Option 1 comme point de départ totalisant : 2 208,2 tonnes de PAO**

- Consommation restante de CFC admissible au financement à la 38<sup>e</sup> réunion (selon la clause conditionnelle B de la Décision 35/57) 1 456,9 tonnes de PAO
- Incidence de TOUS les projets de CFC présentés pour financement à la 38<sup>e</sup> réunion 176,5 tonnes de PAO
- Consommation restante de CFC admissible au financement après approbation des projets présentés à la 38<sup>e</sup> réunion 1 280,4 tonnes de PAO

#### **Profil du secteur des mousses**

- Consommation de CFC indiquée pour le secteur des mousses en 2001\* 249,06 tonnes de PAO
- Quantité de CFC à éliminer dans les projets de mousses en cours 165,3 tonnes de PAO
- Incidence des projets de mousses présentés pour financement à la 38<sup>e</sup> réunion sur la consommation de CFC qui reste 161,3 tonnes de PAO

\* Basé sur les données déposées auprès du Secrétariat du Fonds par le gouvernement de la Colombie le 27 septembre 2002.

#### **Plan d'élimination des SAO du secteur des mousses**

1. Le PNUD a présenté à la 38<sup>e</sup> réunion un plan d'élimination du secteur des mousses pour le gouvernement de la Colombie. Le PNUD a indiqué qu'avec l'approbation du plan, le gouvernement de la Colombie s'est engagé à ne permettre aucune autre utilisation de CFC et à ne pas demander d'autre financement pour le secteur.

#### **Consommation de CFC**

2. La consommation de CFC comprise dans le plan sectoriel est évaluée à 167,4 tonnes de PAO. Ce montant est la consommation estimative non financée allouée par le gouvernement au plan du secteur des mousses, et il découle en partie d'une analyse de l'utilisation des données sur la SAO obtenues de deux centres de distribution colombiens fournissant des systèmes contenant des CFC aux petites et moyennes entreprises de mousses. Au montant total de 123,2 tonnes de CFC découlant des systèmes des fournisseurs locaux, on a ajouté :

- a) un nombre estimatif de 20 tonnes CFC-11 pour tenir compte des importations directes de systèmes;
- b) un montant non quantifié de CFC pour tenir compte des « fluctuations des stocks ».

3. Ainsi, 150 à 170 tonnes de CFC sont réclamées comme le montant de CFC que le gouvernement de la Colombie devrait allouer au secteur des mousses dans sa consommation calculée et non financée de CFC de 1 456,9 tonnes de PAO en vertu de la Décision 35/57 (indiqué dans les données sectorielles ci-dessus). Ainsi, 170 tonnes de CFC ont été allouées au secteur des mousses. Toutefois, cette quantité comprend 135 tonnes de CFC-11 et 35 tonnes de CFC-12. Les entreprises productrices de mousses qui restent et qui font partie du plan d'élimination produisent toutes de la mousse de polyuréthane et emploient uniquement du CFC-11. La composante CFC-12 n'est donc pas admissible au financement en vertu du plan. Une analyse des données présentées dans le document du plan indique que la consommation de CFC relevée totalise 123,2 tonnes.

4. 543 petites entreprises productrices de mousse de polyuréthane ont été déterminées comme entreprises restant dans le secteur des mousses. De ce nombre, 78 ont fait l'objet d'une vérification et les autres (465 surtout très petites entreprises utilisant du CFC) ne l'ont pas été. Des 543 entreprises, 36 consomment de 0,5 à 1,6 tonne de CFC par année, pour une production annuelle de mousse de 2 à 21 tonnes. Le reste des entreprises ont une consommation annuelle de 0 à environ 400 kg de CFC-11 et soit elles ne produisent aucune mousse (distributeurs et quelques producteurs de mousse), soit elles en produisent de 1 kg à moins de 2 tonnes par année.

#### Équipement de base

5. Les entreprises produisent de la mousse de polyuréthane à peau intégrée et de la mousse rigide. Elles emploient toutes des techniques de mélange manuelles, à l'exception de cinq qui utilisent des distributeurs basse pression.

#### Stratégie d'élimination

6. En vertu du plan d'élimination des SAO du secteur des mousses, les CFC qui restent dans le secteur seront éliminés à l'aide des mesures suivantes :

- campagnes de sensibilisation;
- visites de vérification visant à confirmer l'utilisation de SAO et les plans de conversion;
- adoption de mesures de réglementation visant à renforcer le système de contingentement et à interdire l'utilisation des CFC;
- aide technique et financière du Fonds multilatéral aux fabricants de mousses, afin de leur permettre de cesser d'employer des CFC.

Calculs des coûts du projet

7. Les coûts différentiels d'investissement et d'exploitation des projets pour les entreprises dont la consommation de CFC est supérieure à 260 kg par année ont été calculés en se basant sur les calculs standard pour les projets de mousses rigides et à peau intégrée. Les critères suivants ont été utilisés pour le calcul des coûts différentiels des entreprises dont les projets d'investissement avaient été prévus :

- fourniture d'un petit distributeur basse pression (6 000 \$ US);
- modernisation du distributeur basse pression (5 000 \$ US);
- coût des essais (3 000 \$ US);
- pour l'assistance technique, montant forfaitaire de 176 000 \$ US, lequel a été séparé des coûts différentiels d'investissement inclus dans la composante ne portant pas sur des investissements.

8. Les calculs ont donné un coût différentiel d'investissement de 693 638 \$ US et un coût différentiel d'exploitation de 131 706 \$ US, pour un coût total du projet de 825 344 \$ US. Le montant de 528 658 \$ US est indiqué comme coût d'investissement admissible basé sur le seuil de coût-efficacité du financement pour les sous-secteurs de mousses rigides et à peau intégrée. En plus des coûts d'investissement, une somme de 554 400 \$ US est calculée comme coûts ne portant pas sur des investissements pour des activités de supervision et de soutien ainsi que d'assistance technique et de surveillance, comme suit :

a)	Activités de supervision et de soutien	( \$ US )88 000
b)	Assistance technique et surveillance:	
	i) Entreprises d'un groupe de projets à un coût unitaire 2 000 \$ US	( \$ US ) 176 000
	ii) Petites entreprises et entreprises non admissibles à un coût unitaire de 10 000 \$ US	( \$ US ) 240 000
c)	Imprévus	( \$ US ) 50 400
		<hr style="width: 20%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>
		( \$ US ) 554 400

9. Le montant de 1 083 058 \$ US a été demandé comme subvention pour le plan sectoriel, et ventilé comme suit:

Poste	Montant demandé \$ US
Coûts d'investissement	825 344
Coûts ne portant pas sur des investissements	554 400
Coût total du projet	<hr style="width: 20%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 1 379 744
Subvention demandée	1 083 058
Incidence du projet	161,30 tonnes
Rapport coûts-avantages	6,71 \$ US / kg

### Justification pour l'utilisation du HCFC-141b

10. Le PNUD a indiqué dans le plan sectoriel une façon de justifier l'utilisation de HCFC-141b par les entreprises de mousses, sur la base d'une analyse technologique et économique de l'exploitation de chaque entreprise. Le PNUD a indiqué que son spécialiste technique, qui avait déjà évalué les projets avant la préparation du document de projet, a eu des discussions avec les représentants du gouvernement quant au choix de la technologie de remplacement des CFC. On a breffé les représentants en détail sur les décisions existantes et les incidences technologiques et économiques de l'utilisation des solutions de remplacement. Les conclusions dégagées de la discussion ont été à la base de la sélection du HCFC-141b.

11. Une lettre explicative du gouvernement la Colombie entérinant l'utilisation de HCFC-141b par les entreprises est jointe au document du projet conformément à la Décision 27/13.

## **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT**

### **OBSERVATIONS**

12. L'analyse des données par le Secrétariat présentée dans le plan d'élimination a indiqué que 123,2 tonnes de PAO de CFC-11 est la quantité de CFC comptabilisée comme CFC utilisés par les entreprises qui seraient admissibles au financement. Le Secrétariat a aussi déterminé d'autres questions techniques et en rapport avec les coûts, notamment la portée, la durée du projet et la taille des entreprises en rapport avec la conception du projet en tant que plan sectoriel exigeant un accord de financement pluriannuel.

13. Le Secrétariat et le PNUD ont par la suite discuté des questions et ont convenu que :

- le projet serait présenté comme un projet parapluie en phase finale assorti d'un financement unique basé sur une consommation totale de 123,2 tonnes, à être mis en oeuvre dans 36 mois;
- le calcul de la composante investissement sera basé sur une consommation de CFC supérieure à 0,5 tonne et sur une production de mousse supérieure à 2 tonnes par année, à l'aide de la valeur pertinente du seuil de coût-efficacité. Toutes les entreprises dont la consommation de CFC est inférieure à 0,5 tonne recevront de l'assistance technique pour leur permettre d'éliminer leur consommation de CFC;
- le gouvernement recevra une somme de 50 000 \$ US pour combler les frais de gestion étant donné la nature finale du projet et le grand nombre de petites entreprises pouvant requérir des services de coordination et de supervision de la part du gouvernement;
- l'engagement du gouvernement à ne pas demander une aide supplémentaire pour des projets dans le secteur des mousses tient toujours; toutefois, il faudrait une certaine souplesse dans l'application des fonds approuvés pour l'élimination des CFC qui restent dans le secteur.

14. Sur la base de ce qui précède, on a convenu des coûts suivants :

	Consommation de CFC (tonnes de PAO)	Rapport coûts-avantages (\$ US/kg)	Montant proposé (\$ US)
<b>Composante projet d'investissement :</b>			
Mousse à peau intégrée	8,25	16,86	139 095
Mousse rigide	25,68	7,83	201 075
Total partiel	33,20		340 170
<b>Composante assistance technique</b>	90,00	--	450 000
<b>Composante ne portant pas sur des investissements</b>	--	--	50 000
<b>TOTAL</b>	<b>123,20</b>		<b>840 170</b>
Rapport coûts-avantages	6,82 \$ US/kg		
Coûts d'appui des agences	102 419 \$ US		
Coût total pour le Fonds multilatéral	942 589 \$ US		

## RECOMMANDATIONS

15. Le Secrétariat du Fonds recommande :

- a) l'approbation globale du plan d'élimination des SAO du secteur des mousses en Colombie, aux niveaux de financement et de coûts d'appui associés indiqués ci-dessous;
- b) que le Comité exécutif accorde au gouvernement de la Colombie la souplesse nécessaire en vue de l'utilisation des fonds approuvés pour l'élimination des CFC qui restent dans le secteur des mousses;
- c) que le Comité exécutif prenne note de l'engagement du gouvernement de la Colombie à ne pas demander d'aide supplémentaire pour aucune activité dans le secteur des mousses après l'approbation du projet;
- d) que le Comité exécutif prenne note que le projet a été approuvé comme projet parapluie en phase finale plutôt que comme plan sectoriel d'élimination des SAO avec entente de financement pluriannuelle.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
a)	Plan d'élimination des CFC dans le secteur des mousses	840 170	102 419	PNUD

## FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET COLOMBIE

SECTEUR : Réfrigération                      Consommation sectorielle de SAO (2001): 845,7 tonnes de PAO

Seuil de coût-efficacité du sous-secteur : Commercial                      15,21 \$ US / kg

**Titres du projet :**

- a) Projet parapluie élaboré en vue d'éliminer le réfrigérant CFC-12 par la conversion au HFC-134a et de remplacer l'agent de soufflage CFC-11 par du HCFC-141b dans la fabrication de systèmes de réfrigération commerciale dans 17 entreprises en Colombie

Données relatives au projet	Commercial
	17 entreprises
Consommation de l'entreprise (tonnes PAO)	
Incidences du projet (tonnes PAO)	15,45
Durée prévue du projet (mois)	24
Montant initial demandé (\$US)	234 995
Coût final du projet (\$US)	
Coûts différentiels d'investissements a)	106 425
Fonds pour imprévus b)	10 643
Coûts différentiels d'exploitation c)	94 568
Coût total du projet (a+b+c)	211 636
Participation locale au capital (%)	100%
Pourcentage des exportations (%)	0%
<b>Montant demandé (\$ US)</b>	<b>211 636</b>
Rapport coût-efficacité (\$US/kg)	13,70
Confirmation du financement de contrepartie?	
Agence nationale de coordination	Bureau technique de l'ozone
Agence d'exécution	Banque mondiale

<b>Recommandations du Secrétariat</b>	
Montant recommandé (\$US)	211 636
Incidences du projet (tonnes PAO)	15,45
Rapport coût-efficacité (\$US/kg)	13,70
Coûts d'appui de l'agence d'exécution (\$US)	27513
Coût total pour le Fonds multilatéral (\$ US)	239 149



## DESCRIPTION DU PROJET

### Données sectorielles générales

#### **CFC (Annexe A Groupe I) Profil de consommation et d'élimination**

**Conformément à la Décision 35/37, la Colombie a choisi l'Option 1 456,9 tonnes de PAO 1 comme point de départ totalisant :**

- Consommation restante de CFC admissible au financement à la 38<sup>e</sup> réunion (selon la clause conditionnelle B de la Décision 35/57) 1 456,9 tonnes de PAO
- Incidence de TOUS les projets de CFC présentés pour financement à la 38<sup>e</sup> réunion 176,8 tonnes de PAO
- Consommation restante de CFC admissible au financement après approbation des projets présentés à la 38<sup>e</sup> réunion 1 280,1 tonnes de PAO

#### **Profil du secteur de la réfrigération**

- Consommation de CFC indiquée pour le secteur de la réfrigération en 2001\* 845,7 tonnes de PAO
- Quantité de CFC à éliminer dans les projets de réfrigération en cours 14,2 tonnes de PAO
- Incidence des projets de réfrigération présentés pour financement à la 38<sup>e</sup> réunion sur la consommation de CFC qui reste 15,45 tonnes de PAO

\* Basé sur les données auprès du Secrétariat du Fonds par le gouvernement de la Colombie et transmises par le PNUD le 27 septembre 2002.

16. Le Comité exécutif a approuvé 15 projets d'investissement visant à éliminer 351 tonnes de PAO de CFC employés pour la fabrication de réfrigérateurs domestiques et commerciaux. Environ 6,8 millions \$ US ont été alloués à la mise en oeuvre de ces projets.

17. La Banque mondiale présente à la 38<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif ce projet parapluie pour la conversion de 17 entreprises ayant des antécédents similaires en fabrication de réfrigérateurs commerciaux, afin d'éliminer 15,45 tonnes de PAO de la consommation de CFC.

18. Les 17 entreprises consomment 5,75 tonnes de PAO de CFC-11 et 10,4 tonnes de PAO de CFC-12 par année pour la fabrication de divers types de réfrigérateurs commerciaux. La production totale des entreprises est de 7 190 unités par année. Les entreprises effectuent des opérations en rapport avec les frigorigènes à l'aide de pompes à vide, de machines de chargement, et de détecteurs de fuites.

19. Pour réaliser l'élimination, on passera de la technologie à base de CFC-11 à une autre à base de HCFC-141b comme agent de soufflage de la mousse et de celle à base de CFC-12 à une autre à base de HFC-134a comme frigorigène. Toutes les entreprises devront remplacer ou moderniser les unités de chargement portables ou industrielles, les pompes à vide, et les

détecteurs de fuites de manière à leur permettre de fonctionner avec du HFC-134a. Les autres coûts comprennent la modification complète des systèmes de réfrigération, les vérifications et les essais, et la formation. Les coûts différentiels demandés par les entreprises reflètent le coût plus élevé des produits chimiques et des composantes.

#### Justification pour l'utilisation de HCFC-141b

20. Les données justificatives pour l'utilisation du HCFC-141b sont fournies dans le document de projet. La Banque mondiale a indiqué que la sélection du HCFC-141b comme technologie intérimaire a été décidée de concert avec les entreprises et après discussion, en se basant sur la disponibilité des autres solutions possibles et sur les décisions pertinentes du Comité exécutif en rapport avec l'utilisation de HCFC-141b comme agent intérimaire de soufflage de mousse.

21. Conformément aux décisions pertinentes du Comité exécutif sur l'utilisation des HCFC, une lettre explicative présentée par le gouvernement de la Colombie entérine l'utilisation du HCF-141b par les entreprises, et elle est jointe à la présente.

### **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT**

#### **OBSERVATIONS**

22. Le Secrétariat a demandé des renseignements supplémentaires à la Banque mondiale au sujet de la ventilation de la consommation de CFC dans le secteur de la réfrigération chez les sous-secteurs de la fabrication et de l'entretien ainsi que sur la stratégie d'élimination de la consommation sectorielle qui reste. La Banque mondiale a avisé qu'elle préparerait le projet de remplacement des refroidisseurs. Le plan national d'élimination des SAO (à être mis en oeuvre par le PNUD) sera présenté au Comité exécutif en 2003 afin d'éliminer toute la consommation de CFC qui reste.

23. Le Secrétariat a discuté avec la Banque mondiale de l'admissibilité et de la méthodologie du calcul des coûts différentiels d'exploitation. On a par la suite rajusté ces coûts en conséquence.

24. Le Secrétariat est d'accord avec les coûts différentiels d'investissement proposés. Le niveau total de subvention a été accordé.

#### **RECOMMANDATIONS**

25. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale du projet parapluie pour les 17 entreprises, aux niveaux de financement et de coûts d'appui associés indiqués dans le tableau ci-dessous.

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet (\$ US)</b>	<b>Coûts d'appui (\$ US)</b>	<b>Agence d'exécution</b>
a)	Projet parapluie élaboré en vue d'éliminer le réfrigérant CFC-12 par la conversion au HFC-134a et de remplacer l'agent de soufflage CFC-11 par du HCFC-141b dans la fabrication de systèmes de réfrigération commerciale dans 17 entreprises en Colombie	211 636	27513	Banque mondiale

-----



**REPUBLICA DE COLOMBIA**  
**MINISTERIO DEL MEDIO AMBIENTE**  
 Unidad Técnica Ozono

Mrs.  
**SUELY CARVALHO**  
 Chief  
 Montreal Protocol Unit  
 UNEP  
 New York  
 U. S. A.

REF: GOVERNMENT NOTE OF TRANSMITTAL OF INVESTMENT PROJECTS

**PROJECTS OF THE GOVERNMENT OF COLOMBIA**

The Government of Colombia requests the UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAM – UNDP to submit the project(s) listed in Table 1 below to the Executive Committee of the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol for consideration at its 38<sup>th</sup> Meeting.

**Section I: ODS Consumption Data**

1. The ODS consumption figure(s) of the project(s) has/have been validated by the National Ozone Unit (NOU).
2. The consumption data have been retained in the records of the NOU for reference and/or future verification.
3. The Government has been advised by the NOU that the agreement to the project(s) indicates a commitment to ensure that the validated phase-out figure(s) were realized and yielded a sustained reduction from the current 2001 total consumption of 1,102 ODP tonnes.

**Table 1: Foam Projects Submitted to the 38<sup>th</sup> Meeting of the Executive Committee**

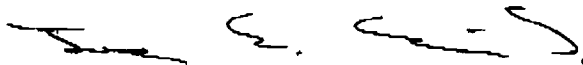
Project Title	Type of ODS	Consumption (ODP Tonnes)	Amount to be Phased Out (ODP Tonnes)	Implementing Agency
CFC Phaseout Plan for the Foam Sector	CFC-11 CFC-12	250	170	UNDP
Institutional Strengthening project Phase IV	ALL		22.7	UNDP
<b>Total</b>	<b>ALL</b>		<b>192.7</b>	<b>UNDP</b>

**Section II: Other Relevant Actions Arising from Decision 33/2**

1. It is understood that, in accordance with the relevant guidelines, the funding received for a project would be partly or fully returned to the Multilateral Fund in cases where technology was changed during implementation of the project without informing the Fund Secretariat and without approval by the Executive Committee;
2. The National Ozone Unit undertakes to monitor closely, in cooperation with customs authorities and the environmental protection authorities, the importation of CFCs and to combine this monitoring with occasional unscheduled visits to importers and foam companies to check invoices and storage areas for unauthorized use of CFCs.
3. It is understood that the National Ozone Unit might conduct a determined number of unscheduled visits to the recipient enterprises.
4. The National Ozone Unit will cooperate with the relevant implementing agencies to conduct safety inspections where applicable and keep reports on incidences of fires resulting from conversion projects.

**Section III: Projects Requiring the Use of HCFCs for Conversion**

5. In line with Decision 27/13 of the Executive Committee and in recognition of Article 2F of the Montreal Protocol, the Government
  - (a) has reviewed the specific situations involved with the project *CFC Phaseout Plan for the Foam Sector* as well as its HCFC commitments under Article 2F; and
  - (b) has nonetheless determined that, at the present time, the projects needed to use HCFCs for an interim period with the understanding that no funding would be available for the future conversion from HCFCs for the company/companies involved.



JORGE ENRIQUE SÁNCHEZ SEGURA  
Coordinador Nacional Unidad Técnica Ozono

Date: September 24th 2002

Telephone: +57-1-3323400 ext. 120 Fax: + 57-1-3323400  
E-mail: [jsanchez@minambiente.gov.co](mailto:jsanchez@minambiente.gov.co)



REPUBLICA DE COLOMBIA  
 MINISTERIO DEL MEDIO AMBIENTE  
 Unidad Técnica Ozono

Mister  
**STEVE GORMAN**  
 Director  
 Montreal Protocol Unit  
 World Bank  
 1818 H. street N. W.  
 Washington D. C.  
 U. S. A.

2200-2.459.

**REF:** GOVERNMENT NOTE OF TRANSMITTAL OF INVESTMENT PROJECTS

**PROJECTS OF THE GOVERNMENT OF COLOMBIA**

The Government of Colombia requests THE WOLRD BANK to submit the project listed in Table 1 below to the Executive Committee of the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol for consideration at its 38<sup>th</sup> Meeting.

**Section I: ODS Consumption Data**

1. The ODS consumption figure of the project has been validated by the National Ozone Unit (NOU).
2. The consumption data have been retained in the records of the NOU for reference and/or future verification.
3. The Government has been advised by the NOU that the agreement to the project indicates a commitment to ensure that the validated phase-out figure was realized and yielded a sustained reduction from the current 2001 sector consumption of 869.4 ODP tonnes.

**Table 1: Foam Projects Submitted to the 38<sup>th</sup> Meeting of the Executive Committee**

Project Title	Type of ODS	Consumption (ODP Tonnes)	Amount to be Phased Out (ODP Tonnes)	Implementing Agency
Commercial Refrigeration Group Technical Assistance Program	CFC-12 CFC-11	869.4	15.45	World Bank
<b>Total</b>	<b>CFC-12 CFC-11</b>	<b>869.4</b>	<b>15.45</b>	

**Section II: Other Relevant Actions Arising from Decision 33/2**

1. It is understood that, in accordance with the relevant guidelines, the funding received for a project would be partly or fully returned to the Multilateral Fund in cases where technology was changed during implementation of the project without informing the Fund Secretariat and without approval by the Executive Committee;
2. The National Ozone Unit undertakes to monitor closely, in cooperation with customs authorities and the environmental protection authorities, the importation of CFCs and to combine this monitoring with occasional unscheduled visits to importers and foam companies to check invoices and storage areas for unauthorized use of CFCs.
3. It is understood that the National Ozone Unit might conduct a determined number of unscheduled visits to the recipient enterprises.
4. The National Ozone Unit will cooperate with the relevant implementing agencies to conduct safety inspections where applicable and keep reports on incidences of fires resulting from conversion projects.

The Government has reviewed the proposed use of HCFC as a transitional substitute for Cabarria y Cia. S.A.. Based on the review and AFTER consultation with the company and experts familiar with the foam sector and choice of technology, the Government of Colombia, through its Technical Ozone Unit, has endorsed the use of HCFC by the company for the specific application as given in the project document.



**JORGE ENRIQUE SÁNCHEZ SEGURA**

Coordinador Nacional UTO

Date: September 24th 2002

Telephone: +57-1-3323400 ext. 120 Fax: + 57-1-3323400

E-mail: [jsanchez@minambiente.gov.co](mailto:jsanchez@minambiente.gov.co)